



FRANÇAISE:

BRUXELLES

MARCH POUR LA VIE
24 AVRIL 2022 14h00

DÉPART DE LA MARCH: [Mont des Arts](#)

PLUS D'INFORMATIONS ICI: <http://www.marchforlife.be/>

REJOIGNEZ LA MARCHÉ POUR LA VIE POUR PROTÉGER ET DÉFENDRE LA VIE ET LA DIGNITÉ HUMAINE DE LA CONCEPTION À LA MORT NATURELLE

CONTEXTE DE LA MARCHÉ : EUTHANASIE ET AVORTEMENT

En mai, cela fera **20 ans que l'euthanasie était autorisée en Belgique**. Depuis, 24.522 déclarations d'euthanasie ont été enregistrées. L'euthanasie a été légalisée pour les mineurs et certains politiques veulent l'autoriser pour les personnes incapables d'exprimer leur volonté. Ainsi, la dignité des personnes âgées, démentes, en dépression, handicapées ou malades est systématiquement bafouée. Ces dernières années, il est également devenu clair que la Commission d'évaluation de l'euthanasie ne fonctionne plus correctement et que le concept de souffrance psychologique devient de plus en plus flou. C'est pourquoi certains psychiatres demandent l'interdiction de l'euthanasie pour souffrance psychologique.



CLARA
Promoting a culture of life

La Marche pour la Vie demande :

- que la Commission d'évaluation de l'euthanasie soit réformée, afin qu'un contrôle réel des euthanasies effectuées soit effectivement possible (et qu'il soit, par exemple, impossible pour les médecins membres de la commission pratiquants l'euthanasie d'évaluer eux-mêmes leurs propres dossiers, ce qui n'est pas le cas actuellement). Dans la même optique nous demandons que l'exigence d'une majorité des $\frac{3}{4}$ des membres de la commission pour transférer le dossier au Parquet soit ramenée à $\frac{1}{4}$;
- qu'il soit interdit de pratiquer l'euthanasie en cas de souffrance psychique, car il est impossible de définir si la souffrance psychique est incurable, insurmontable ou inchangeable. Nous demandons également un meilleur suivi et une prise en charge concrète des personnes vivant cette souffrance ;
- que tout projet d'euthanasie pour les personnes atteintes de démence soit purement et simplement abandonné, car ces personnes sont dans l'incapacité d'exprimer leur réel consentement et qu'il n'est pas en notre pouvoir de choisir pour elle la valeur de leur vie ;
- qu'un réel accent soit mis sur les soins palliatifs qui sont une alternative plus humaine. Que les personnes en souffrance soient réellement entourées et suivies. Que les métiers d'accompagnement soient revalorisés pour permettre de construire un monde réellement plus digne pour demain.

. Macron: inscrire « le droit à l'avortement » dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

Le 19 janvier 2022, le président de la France, Emmanuel Macron, a demandé que « le droit à l'avortement » soit inscrit dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne parce qu'il s'agirait d'une « valeur européenne ».

La Marche pour la Vie et CLARA Life en collaboration avec l'organisation européenne *One of Us* demande :

- que l'Union européenne reste absolument à l'écart de ces questions éthiques, reste dans le cadre de ses propres compétences, et respecte la souveraineté nationale et le principe établi de subsidiarité. La réglementation de l'avortement relève de la compétence exclusive des États membres de l'UE ;
- que l'Union européenne renonce à tout projet d'inscrire l'avortement comme un droit dans la Charte des droits fondamentaux, sachant qu'il n'y a pas et ne peut pas y avoir de « droit fondamental à l'avortement », ce qui contredit le droit à la vie internationalement établi ;
- que l'Union européenne, si elle veut se pencher sur la question de l'avortement, mette en place de réelle solution, de réelle alternative à l'avortement (aide matérielle, crèche dans les entreprises, réelle éducation sexuelle, ...) afin que tant l'enfant à naître que la femme dans sa maternité bénéficient d'une véritable protection.